

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00435

**SOUTIEN À LA FILIÈRE D'EXCELLENCE MANUFACTURE - ACTION
PRODUCTION FRANCE - MECALOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230914-D20230043510

Date de mise en ligne : 22 septembre 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Christian JOUVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Jean-Paul RIVAT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 SEPTEMBRE 2023

SOUTIEN A LA FILIERE D'EXCELLENCE MANUFACTURE - ACTION PRODUCTION FRANCE - MECALOIRE

L'action Production France est née d'une volonté de la grappe industrielle Mécaloire d'aider ses adhérents à rebondir suite à la crise sanitaire. Cette volonté de s'adapter est aujourd'hui renforcée par la crise ukrainienne. Production France constitue ainsi un nouveau service proposé par Mécaloire à ses adhérents.

L'action Production France a pour objectif de permettre la relocalisation d'activités de production. Cette relocalisation peut prendre 2 formes différentes :

- la relocalisation de la chaîne de valeur de la production, avec identification de fournisseurs et de sous-traitants sur le territoire,
- la relocalisation d'unités de production.

Ainsi, à travers cette action de relocalisation, Production France :

- créera des opportunités de business aux adhérents de Mécaloire,
- rendra visible les compétences industrielles du territoire auprès des donneurs d'ordre,
- proposera des solutions pour le sourcing de fournisseurs en France et leurs projets de relocalisation de production en synergie avec les acteurs territoriaux,
- permettra aux acteurs de Mécaloire de proposer une réponse groupée et la plus opportune à des appels d'offre complexes de donneurs d'ordre.

Le déploiement de cette action se déroule selon plusieurs étapes :

- une phase dite d'amorçage a été réalisée sur une première année. Cette phase a notamment permis :
 - o une analyse fine et précise des métiers et des capacités de production des membres de Mécaloire, à travers la réalisation d'audits et d'un outil cartographique,
 - o la mise en place des outils dédiés à cette action : cartographie des membres Mécaloire et outils de pilotage de l'action,
 - o la réponse à des premières consultations,
 - o des premières actions de communication,
- une phase de développement du concept Production France et d'un système de communication sur la période 2022-2024. Cette phase permettra :
 - o la mise en place d'une nouvelle offre de services dont l'objectif est d'ouvrir de nouvelles parts de marché aux entreprises mécaniciennes, mieux appréhender les nouvelles exigences des acheteurs et renforcer leur compétitivité,
 - o de finaliser le modèle économique de cette action Production France, avec notamment une montée progressive de l'autofinancement apporté par Mécaloire.

Sur la période 2022-2023, les actions suivantes ont été conduites et ont permis une montée en puissance de l'offre Production France :

- l'alimentation et la mise à jour de la base de données de la cartographie Mécaloire : intégration de nouveaux adhérents et mise à jour de fiches adhérents au sein de l'outil Production France,
- la mise en place d'outils juridiques, administratifs et financiers pour assurer le déploiement de l'offre de services Production France,
- l'animation du réseau LinkedIn Production France : 300 abonnés sur ce réseau. Ce réseau permet une prospection après qualification des prospects. 63 contacts achats acceptés en 2022/2023,
- la prospection auprès de donneurs d'ordre, notamment dans le cadre de l'inter grappes, business meeting et salons professionnels,
- la coordination des réponses aux appels d'offres en s'appuyant sur la cartographie,
- les analyses de cahiers des charges et suivi avec les prospects déclarés Production France. Travail sur un prospect pour une implantation, 5 offres potentielles en cours de réponse.

Pour la période 2023/2024, l'action Production France poursuivra sa montée en puissance avec notamment :

- l'extension de la cartographie à de nouveaux adhérents,
- la finalisation d'une interface web avec l'Ecole des Mines de Saint Etienne,
- la poursuite de la structuration des outils supports à l'offre de services Production France,
- la poursuite des missions commerciales initiées lors de l'année 2022/2023,
- l'organisation de rencontres avec les acheteurs,
- l'élaboration de réponses aux appels d'offres en s'appuyant sur la gouvernance et la cartographie Production France,
- la construction d'un modèle économique pérenne hors subventions publiques,
- la poursuite du développement des outils de communication : structuration de la stratégie de communication de Production France, adaptation du site internet existant, communication digitale via les réseaux et élaborations de supports de communication dédiés aux actions commerciales de Production France.

Mécaloire propose une phase de développement et un plan de financement en 3 temps :

	Année 2022/2023	Année 2023/2024	Année 2024/2025
Dépenses totales engagées	75 000 €	100 000 €	120 000 €
Autofinancement Mécaloire	15 000 €	40 000 €	60 000 €
Financement Saint Etienne Métropole sollicité	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Taux de financement de Saint Etienne Métropole	80 %	60 %	50 %

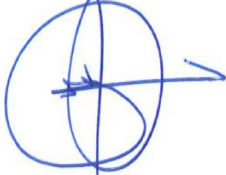
Le présent rapport porte sur le financement de l'année 2023/2024, pour lequel Mécaloire sollicite un financement de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 60 000 €. Cette action proposée par Mécaloire contribuera à la relance économique des entreprises mécaniciennes du territoire et à l'attractivité du territoire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 60 000 € à Mécaloire, au titre de l'action « Action Production France – Année 2023/2024, phase de développement »,**
- **approuve le projet de convention, joint en annexe, entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer la convention entre Saint-Etienne Métropole et Mécaloire et toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2023 sur le compte : INUM 20421 SUPIF.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD